

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos d'un reportage présenté au *Téléjournal* d'ICI Radio-Canada Télé, le 16 mai 2016, portant sur l'origine du projet de scolarisation des jeunes Québécois de 4 à 18 ans.

LA PLAINTÉ

Le 18 mai 2016, M. Richard Léonard porte plainte contre un reportage diffusé deux jours plus tôt au *Téléjournal* d'ICI Radio-Canada Télé. Cette « vérification des faits » signée par le journaliste Denis-Martin Chabot « proposait, dit-il, de trancher sur le débat concernant le parti politique ayant proposé la scolarisation jusqu'à 18 ans au Québec ».

Or, estime le plaignant, le reportage « manquait d'honnêteté, d'exactitude et d'intégrité », car, poursuit-il, « contrairement à la conclusion simpliste proposée par Radio-Canada, la littérature indique que le débat existe depuis plus de 20 ans ». M. Léonard, qui signe la plainte en se présentant comme un « doctorant en gestion de l'éducation », soutient que « les ministres de l'Éducation Pauline Marois (Parti québécois) et Line Beauchamp (Parti libéral du Québec) avaient tenté de proposer une discussion à cet effet il y a bien longtemps ».

Il « demande donc une rétractation des conclusions inexactes » de ce reportage.

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

La réponse de la direction de l'Information de Radio-Canada à cette plainte, signée par Micheline Dahlander, est parvenue le 30 juin 2016.

D'entrée de jeu, elle indique au plaignant que le sujet du reportage en question ne portait pas sur le débat à propos de « la scolarisation jusqu'à 18 ans », comme il le soutient, mais qu'il traite plutôt « de la scolarisation de 4 à 18 ans ».

Elle évoque aussi le contexte entourant la présentation de ce reportage, soit la récente adoption par le Conseil général du Parti libéral du Québec (PLQ) d'une série de mesures en matière d'éducation, dont celle de rendre l'école obligatoire de 4 à 18 ans.

« Le journaliste Denis-Martin Chabot a voulu savoir qui, du PLQ ou de la Coalition avenir Québec (CAQ), avait eu cette idée en premier au cours des deux dernières campagnes électorales au Québec. »

Les extraits du reportage qu'elle cite dans sa réponse en témoignent :

« Les libéraux ont-ils déjà parlé de l'école obligatoire de 4 à 18 ans? Vérification faite, pas dans l'histoire récente. Cette proposition n'a certainement pas fait partie du programme du PLQ lors de la campagne de 2014. »

Plus loin, poursuit-elle, le journaliste Denis-Martin Chabot précise :

« On ne dit nulle part dans le programme de 2014 ni de 2012 que le PLQ veut rendre l'école obligatoire de 4 ans à 18 ans, ni dans les programmes de la CAQ et du Parti québécois (PQ) des deux dernières campagnes. C'est vraiment la CAQ qui a été la première formation politique à inclure cette proposition dans son programme, le mois dernier. »

En conclusion, Radio-Canada estime que « dans ce contexte bien précis, cette vérification de faits est exacte ».

LA DEMANDE DE RÉVISION

Cette réponse n'a pas satisfait M. Léonard qui, le 8 juillet 2016, la conteste en à peine quelques mots :

« M^{me} Line Beauchamp, ex-ministre de l'Éducation, a clairement proposé la possibilité de scolarisation obligatoire de 4 à 18 ans en 2010 comme ministre libérale, alors que je conseillais son ministère. Je peux vous fournir les découpures de journaux de l'époque. »

LA RÉVISION¹

J'ai demandé au plaignant de me présenter les preuves qu'il se disait prêt à soumettre à l'appui de sa requête de révision. Après plusieurs semaines d'attente, j'ai décidé de trancher cette affaire sur la base de mes recherches personnelles et des trois seuls documents fournis par M. Léonard, soit deux articles de journaux datant de 2010 et 2013, et un « document d'appui à la réflexion » produit par le ministère de l'Éducation en 2010.

Aucun d'eux n'appuie les propos du plaignant à l'effet que « M^{me} Line Beauchamp, ex-ministre de l'Éducation, a clairement proposé la possibilité de scolarisation obligatoire de 4 à 18 ans en 2010 comme ministre libérale, alors que je conseillais son ministère ».

Le premier article², intitulé *L'école obligatoire jusqu'à 18 ans?*, publié le 30 août 2010 sur le site de Canoe.ca, fait simplement état de la promesse de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, que « la possibilité de rendre la fréquentation de l'école obligatoire jusqu'à 18 ans ou l'obtention d'un diplôme » soit « débattue » lors des consultations sur la persévérance scolaire prévues à l'automne 2010. « Je vais prendre le temps d'écouter ce que tous les intervenants ont à dire sur le sujet », rapporte l'article de Sarah-Maude Lefebvre, qui ne fait par ailleurs aucune mention du projet de rendre aussi l'enseignement obligatoire à partir de l'âge de 4 ans.

En somme, M^{me} Beauchamp proposait simplement de débattre lors d'une consultation à venir – parmi de nombreux autres sujets – de la possibilité d'étendre de 16 à 18 ans l'obligation de fréquenter l'école.

¹ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

² <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2010/08/20100830-164618.html>

Il ne s'agissait donc ni de la position officielle du gouvernement, ni de celle du PLQ. Et, encore une fois, cette « idée » ne portait pas sur un projet de scolarisation de 4 à 18 ans, mais elle consistait seulement à étendre à 18 ans la limite supérieure des années de scolarité obligatoire. On est loin du sujet du reportage de Denis-Martin Chabot, qui consistait à déterminer quel parti s'est engagé le premier à rendre obligatoire la scolarisation de 4 à 18 ans.

Le second article³ que m'a envoyé M. Léonard a été publié le 21 mars 2013 par le *Journal Le Fil*, journal de la communauté universitaire de l'Université Laval. Il est intitulé *Trois questions à Caroline Bouchard*⁴ sur la pertinence d'envoyer des enfants de 4 ans à la maternelle. L'experte en matière d'enseignement préscolaire y est appelée à commenter le projet gouvernemental d'ouvrir des classes de maternelle aux enfants de quatre ans « dans plusieurs écoles en milieu défavorisé », à partir de l'automne 2013.

Notons d'abord que ce projet peut bien avoir trouvé son origine sous l'administration de M^{me} Beauchamp, mais que la publication de cet article, au printemps 2013, coïncidait à peu près avec le premier anniversaire de sa démission comme ministre et de son retrait de la vie politique. L'essentiel est cependant ailleurs : l'ouverture aux enfants de 4 ans de quelques écoles situées dans des quartiers défavorisés est encore une fois bien loin de l'objet du reportage qui portait sur la volonté de rendre l'école obligatoire pour tous les jeunes de 4 à 18 ans, quel que soit leur milieu d'origine.

Enfin, le troisième et dernier document présenté par M. Léonard est le *Document d'appui à la réflexion*, soumis par la ministre Line Beauchamp aux « partenaires en éducation », lors d'une « rencontre sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté », qui s'est tenue le 25 octobre 2010 à Québec. On y parle de l'intégration scolaire des jeunes en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et en particulier de ceux souffrant de handicaps à qui la Loi sur l'instruction publique offre déjà, depuis 1997, des services éducatifs jusqu'à 21 ans. Je n'arrive pas à voir en quoi cela a un quelconque rapport avec l'objet du reportage en litige, soit – encore une fois – de déterminer quel parti politique a préconisé en premier l'enseignement obligatoire pour tous les élèves québécois de 4 à 18 ans.

M. Léonard, qui s'y connaît en la matière puisqu'il est un « doctorant en gestion de l'éducation », dénonce dans sa plainte « la conclusion simpliste proposée par Radio-Canada », car, dit-il, « la littérature indique que le débat existe depuis plus de 20 ans ». Sans doute, plusieurs chercheurs, pédagogues ou philosophes ont-ils évoqué dans le passé l'idée de rendre l'école obligatoire de 4 à 18 ans. Le 25 janvier 2016, un article⁵ du journal *La Presse*, intitulé *L'école obligatoire de 4 à 18 ans, clame une étude*, rapportait sous la plume de la journaliste Louise Leduc que trois chercheurs de HEC Montréal avançaient l'idée d'obliger tous les enfants québécois à fréquenter l'école de 4 à 18 ans.

³ <https://www.lefil.ulaval.ca/trois-questions-34675/>

⁴ Camille Bouchard était présentée comme professeure à la Faculté des sciences de l'éducation à l'Université Laval.

⁵ <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201601/24/01-4943412-lecole-obligatoire-de-4-a-18-ans-clame-une-etude.php>

Trois mois plus tard, le 24 avril 2016, la CAQ annonçait que cette mesure serait désormais inscrite au programme électoral de son parti. Je note que dans les jours qui ont suivi, tant le PQ que le premier ministre et chef du PLQ, Philippe Couillard, ont réagi négativement à cette idée dont le corollaire est d'interdire aux jeunes de 16 à 18 ans de travailler sur les heures normales de cours, M. Couillard allant jusqu'à dire que « la preuve est loin d'être faite » que cela améliorerait la réussite scolaire des jeunes. Cependant, moins d'un mois plus tard, soit le 15 mai, le Conseil général du PLQ adoptait une « résolution-cadre » proposant l'école obligatoire de 4 à 18 ans, une mesure devant être mise en place « le plus rapidement possible », soit d'ici 2025. Devant les journalistes et commentateurs qui s'étonnaient de son soudain revirement et estimaient que le PLQ s'inspirait une nouvelle fois d'une idée mise de l'avant par la CAQ, M. Couillard répliqua lors d'un échange avec la presse :

« Ben, c'est pas eux qui ont eu l'idée. Ça fait longtemps que cette idée-là circule. »

Le journaliste Sébastien Bovet apporta une précision :

« C'est (la CAQ) la première formation politique à le proposer ... », ce que reconnut à moitié Philippe Couillard : « ... qui l'a dit, qui l'a dit! Mais on en a déjà parlé avant et on continue à en parler maintenant. »

Cet échange se retrouva au centre du reportage de Denis-Martin Chabot, une « vérification des faits », dont le but était de déterminer qui disait vrai dans cette affaire. En présentant ce reportage, l'animatrice du *Téléjournal*, Geneviève Asselin, le cadra dans ce contexte très précis :

« Alors? Qui a eu cette idée en premier? Le PLQ ou la CAQ? »

Denis-Martin Chabot a commencé son reportage en posant une autre question :

« Les libéraux ont-ils déjà parlé de l'école obligatoire de 4 à 18 ans? Vérification faite, non. Pas dans l'histoire récente. »

Il poursuit en notant que cette mesure ne s'est pas retrouvée dans le programme du PLQ des deux dernières campagnes électorales, pas plus que dans le programme du PQ ou de la CAQ.

« C'est vraiment la CAQ qui a été la première formation politique à inclure cette proposition dans son programme le mois dernier. »

Ce qui réconciliera peut-être M. Léonard avec le reportage dont il trouve la conclusion simpliste parce que le débat sur cette question précède cette querelle entre la CAQ et le PLQ, Denis-Martin Chabot avait conclu sa brève démonstration en précisant justement que « la CAQ reprend l'idée du psychologue et professeur d'adaptation scolaire à l'Université Laval, Égide Royer. Ce dernier s'est inspiré des meilleures pratiques dans le monde, dont en Ontario, qui impose l'école obligatoire jusqu'à 18 ans depuis 2003 ».

CONCLUSION

Le reportage présenté au *Téléjournal* d'ICI Radio-Canada Télé, le 16 mai 2016, portant sur l'origine du projet de scolarisation des jeunes Québécois de 4 à 18 ans est tout à fait conforme aux Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada.

Cela dit, et d'autant plus que l'affaire me semble ici tellement limpide, je ne peux m'empêcher de m'interroger sur les causes d'une telle mésentente avec le plaignant, un homme instruit et familier avec le sujet dont il est question. Je pars de la prémisse qu'il est de bonne foi et je me demande comment il a pu conclure de manière aussi tranchée que le reportage manquait d'honnêteté, d'exactitude et d'intégrité, au point de réclamer une rétractation. Je ne trouve qu'une seule explication possible, soit qu'il s'est laissé emporter par une réaction impulsive en écoutant le reportage. Il arrive parfois que le cerveau humain, par inattention peut-être, décode mal la prémisse de départ d'une phrase – ou dans ce cas-ci d'un reportage – et lui substitue sa propre construction avec pour résultat de créer un faux désaccord avec son dénouement. Je n'ai pas la certitude que c'est ce dont il s'agit dans le cas présent, mais cette affaire me donne l'occasion de faire une suggestion qui pourrait s'avérer utile dans l'avenir, tant pour les plaignants que pour la direction de l'Information de Radio-Canada. Lors de cas semblables, peut-être serait-il avisé que, dans sa réponse à la plainte initiale, Radio-Canada joigne en annexe, la transcription du texte de présentation du reportage et celle du reportage lui-même, lorsqu'il s'agit d'un court reportage de nouvelles. La réponse aux plaintes concernant des entrevues ou de longs reportages pourrait s'accompagner d'un simple lien pour réécouter ou revoir le segment en litige.

Tout le monde n'est pas nécessairement familier avec les outils permettant de retracer un reportage. Certains plaignants réagissent donc sur la base de leur interprétation lors de l'écoute en direct, et leur réaction initiale peut, avec le temps, s'imposer comme une évidence qui nourrit la construction de leur souvenir. En leur procurant une retranscription du reportage et sa présentation, Radio-Canada pourrait offrir aux plaignants une occasion de confronter leurs souvenirs à la réalité et, peut-être, éviter que l'ombudsman ne doive les départager.

Je me permets d'ailleurs de joindre à cette révision, le texte du reportage de Denis-Martin Chabot et de la présentation qui en a été faite au *Téléjournal*.

Guy Gendron
Ombudsman des Services français
CBC/Radio-Canada
Le 1^{er} septembre 2016

Annexe

Présentation lue par Geneviève Asselin au *Téléjournal* du 16 mai 2016 :

« Il a beaucoup été question d'éducation au Conseil général du Parti libéral du Québec, cette fin de semaine. Le parti s'est engagé à implanter d'ici 2025 une série de mesures incluant l'école obligatoire dès l'âge de 4 ans et jusqu'à 18 ans. Alors? Qui a eu cette idée en premier? Le PLQ ou la Coalition avenir Québec? Denis-Martin Chabot a vérifié. »

REPORTAGE

Extrait d'un point de presse de Philippe Couillard : « Ben, c'est pas eux qui ont eu l'idée. Ça fait longtemps que cette idée-là circule. »

Voix de Sébastien Bovet : « C'est la première formation politique à le proposer ... »

Philippe Couillard : «... Qui l'a dit, qui l'a dit! Mais on en a déjà parlé avant et on continue à en parler maintenant. »

Narration de Denis-Martin Chabot : « Les libéraux ont-ils déjà parlé de l'école obligatoire de 4 à 18 ans? Vérification faite, non. Pas dans l'histoire récente. Cette proposition n'a certainement pas fait partie du programme du PLQ lors de la campagne de 2014. »

Extrait de Philippe Couillard : « Notre position est simple : on va réduire la bureaucratie pour réinvestir dans la réussite des enfants. »

Narration de Denis-Martin Chabot : « Mais on ne dit nulle part dans le programme de 2014 ni de 2012 que le PLQ veut rendre obligatoire l'école de 4 ans à 18 ans, ni dans le programme de la Coalition avenir Québec et du Parti québécois des deux dernières campagnes. C'est vraiment la CAQ qui a été la première formation politique à inclure cette proposition dans son programme le mois dernier. »

Extrait de François Legault : « On propose à la CAQ maintenant que l'école soit une école de 4 à 18 ans. »

Narration de Denis-Martin Chabot : « Pour sa part la CAQ reprend l'idée du psychologue et professeur d'adaptation scolaire à l'Université Laval, Égide Royer. Et ce dernier s'est inspiré des meilleures pratiques dans le monde, dont en Ontario, qui impose l'école obligatoire jusqu'à 18 ans depuis 2003. »